

**FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE 2017**  
DESCRIPTION DES PRIX PAR CATÉGORIE



Catégories	Prix	Quantité	Total	Conditions particulières
Nouvel enfant	Montant de 1 000 \$/nouvel enfant <b>750 \$ si absent lors du tirage</b>	6	6 000 \$	<b>Enfant né ou adopté depuis le 14 novembre 2016 et avant le 14 novembre 2017. S'enregistrer auprès de la municipalité à l'aide du formulaire d'inscription et fournir preuve de naissance ou d'adoption.</b>
Naissance multiple	Montant de 1 000 \$/ famille <b>750 \$ si absent lors du tirage</b>	1	1 000 \$	Enfants <b>nés ou adoptés depuis le 14 novembre 2016 et avant le 14 novembre 2017. S'enregistrer auprès de la municipalité à l'aide du formulaire d'inscription et fournir preuve de naissance ou d'adoption.</b> S'il n'y a aucune naissance multiple, ce prix de 1 000 \$ sera dévolu à la catégorie Nouvel enfant pour un total de 7 prix.
Famille nombreuse	Montant de 1 000 \$/famille <b>750 \$ si absent lors du tirage</b> Famille de 3 enfants : 3 prix Famille de 4 enfants : 1 prix Famille de 5 enfants : 1 prix	5	5 000 \$	Avoir <b>3 enfants et plus de 0 à 17 ans inclusivement.</b> Chaque enfant devait avoir moins de 18 ans en date du 30 septembre 2017. S'enregistrer auprès de la municipalité à l'aide du formulaire d'inscription <b>et fournir preuve de naissance ou d'adoption de chaque enfant.</b>
Famille avec enfant(s) d'âge préscolaire	Montant modulé par famille Famille 1 enfant 0-5 ans : 1 X 300 \$ Famille 2 enfants 0-5 ans : 2 X 500 \$ Famille 3 enfants 0-5 ans : 2 X 850 \$ <b>Prix réduits à 225 \$, 375 \$ et 650 \$ si absents lors du tirage</b>	5	3 000 \$	Avoir <b>1 enfant ou plus entre 0 et 5 ans.</b> L'enfant devait avoir moins de 5 ans au 30 septembre 2017. S'enregistrer auprès de la municipalité à l'aide du formulaire d'inscription <b>et fournir preuve de naissance ou d'adoption pour chaque enfant.</b>
<b>TOTAL : 17 gagnants et jusqu'à 15 000 \$ en prix</b>				

**CONDITIONS GÉNÉRALES :** L'argent non remis à cause des absences sera tiré sous forme de prix de participation par tranches de 250 \$.  
Toute famille ou personne gagnante doit obligatoirement résider sur le territoire de la MRC de Coaticook. La Fête régionale de la famille pourra exiger une preuve de résidence.  
Il serait souhaitable que les montants gagnés soient dépensés auprès des marchands du territoire de la MRC de Coaticook, afin de favoriser l'achat local!!